

D . E . C . L . I . C

Publics visés :

Jeunes mineurs de 16 ans à 17 ans à l'entrée en formation, inscrits ou non à Pôle Emploi et qui ont quitté le système scolaire sans diplôme.

Prérequis :

Niveau VI à l'entrée en formation

Carte d'identité valide ou carte de séjour autorisant le jeune à travailler

Finalité :

Raccrocher le public des jeunes décrocheurs pour lui permettre, à l'issue du parcours Déclic, d'accéder à une action proposée dans le cadre du Programme Régional de Formation (Projet Pro, Qualif Pro...), ou d'un contrat d'apprentissage ou d'un retour à la voie scolaire.

Objectifs :

Formation fondée sur un accompagnement individualisé soutenu qui permettra de:

- Se redynamiser au travers du groupe et retrouver une motivation par des mises en situation concrètes.
- Adopter des comportements socialement adaptés
- Remédier à toute difficulté en matière d'expression et de communication
- Découverte et immersion professionnelle (stage en entreprise)

Contenus de formation :

Le jeune bénéficie d'un accompagnement individuel et soutenu ainsi que d'une dynamique de groupe au travers des modules :

- Découverte de l'environnement socio-professionnel par des visites (CFA/MFR/entreprises) et la participation de professionnels. Accompagnement du jeune dans toute démarche d'insertion sociale.
- Poursuite d'acquisitions dans les savoirs de base
- Santé et image de soi
- Sensibilisation à la citoyenneté
- Immersions en entreprise
- Transition écologique et énergétique
- Le numérique
- Projet collectif

Un accompagnement soutenu par un référent unique, en lien étroit avec le prescripteur tout au long du parcours de formation afin de favoriser la progression du stagiaire.

Un portefeuille de compétences valorisera les acquis de la formation et les étapes concrètes pour la suite du parcours envisagée avec un relais vers le prescripteur.

Durée du parcours :

Action d'une durée moyenne de 250 heures en centre et 50 heures en entreprise à adapter en fonction des jeunes accueillis.

Rémunération :

N'ouvre pas droit à la rémunération. Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des stagiaires de la formation professionnelle non rémunérés.